

# Implémenter un système de sauvegarde et de restauration



Répondre aux questions suivantes, 1 seule réponse correcte

1.	Quels sont les 3 « mots clé » pour la protection des données ?
	□ Protection / Traitement / Confidentialité.
	□ Privé / Disponibilité / Loi.
	Disponibilité / Confidentialité / Intégrité.
	☐ Information / Intégrité / Confidentialité.
2.	De quand date la loi concernant la protection des données ?
	□ 1972.
	□ 1982.
	□ 1992.
	□ 2002.
3.	Quelle donnée n'est pas une information dite personnelle ?
	Logiciel utilisé.
	☐ Plaque d'immatriculation.
	□ Nom.
	☐ Civilité.
4.	Laquelle de ces propositions est correcte en Suisse ?
	☐ Le téléchargement est illégal.
	☐ Le visionnage d'un film sur internet est illégal.
	☐ La copie d'un cd pour une utilisation privée est illégale.
	La mise en ligne de film est illégale.



# Implémenter un système de sauvegarde et de restauration



5.	Comment détruire des données personnelles d'une entreprise?
	☐ Les mettre à disposition du public.
	Les détruire de manière à ce qu'elles ne soient plus lisibles.
	☐ Les jeter dans une poubelle public.
	☐ Les donner à l'Etat.
6.	Qui peut nous espionner légalement (tél. fixe portable, internet) ?
	☐ La police (dès qu'elle a des soupçons).
	☐ Un hacker.
	□ Notre entreprise.
	La police (mais seulement sur demande du procureur).
7.	Sous quelle condition le streaming est-il légal ?
	☐ Si on visionne et met à disposition les films.
	☐ Si on télécharge la vidéo.
	☐ Si on visionne juste la vidéo.
	☐ Si on regarde la vidéo en public.
8.	Une donnée personnelle c'est
	☐ Une information appartenant à quelqu'un.
	☐ Un fichier informatique.
	☐ Une Information permettant d'identifier une personne.
	☐ Une photographie (paysage, panorama).



# Implémenter un système de sauvegarde et de restauration



9.	Quelqu'un qui traite les données doit s'assurer
	☐ Qu'elles soient complètes.
	☐ Qu'elles soient Légales.
	☐ Qu'elles soient cryptées.
	Qu'elles soient exactes.
10	. Qui peut consulter vos données personnelles sans vous demander votre avis ?
	☐ La Police et sous certaines conditions seulement.
	□ Personnes.
	$\hfill\Box$ Tout navigateur internet est compétent pour archiver légalement toutes données personnelles.
	☐ Toute les personnes via les « Réseau sociaux ».
11	. Qu'est-ce qui n'entre pas dans le cadre des données sensibles ?
	☐ Les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales.
	☐ La santé, la sphère intime ou l'appartenance à une race.
	Les historiques de moteurs de recherches, les consultations de site Web ou les Cookies informatiques.
	☐ Les poursuites ou sanctions pénales ou administratives.
12	Le préposé fédéral à la protection des données est nommé par :
	☐ Le ministre des affaires de l'intérieur.
	☐ L'assemblée fédérale.
	☐ Le Conseil des États.
	☐ Le Conseil fédéral.



# Implémenter un système de sauvegarde et de restauration



## 13. Qu'est-ce qu'un maître du fichier?

	☐ La personne privée ou l'organe fédéral qui décide du but et du contenu du fichier.
	□ L'office de la statistique.
	☐ L'autorité ou le service fédéral qui doit faire respecter la loi sur la Protection des données.
	□ Le chef de la police dans le canton où le fichier est stocké.
14	4. Est-ce que le « peer to peer » est légal ?
	□ Non, c'est très grave.
	☐ Oui, on peut mettre à disposition et télécharger des fichiers.
	Oui, seulement le téléchargement.
	□ Oui, seulement des contenus légaux.
15	5. Avez-vous le droit d'enregistrer une photo d'internet ?
	□ Oui, si c'est un ami.
	□ Oui, tout est permis sur internet, ce qui est sur le net est aussi « à moi ».
	Oui, si elle est libre de droit.
	☐ Oui celui qui la met sur internet la rend libre de droit automatiquement.
16	6. Peut-on modifier des donnés privées sans l'autorisation de la personne concernée ?
	☐ Oui, pour rendre service.
	□ Non, ceci pourrait choquer la personne.
	☐ Oui, si la charte du service informatique l'autorise.
	□ Non, en aucun cas.



# Implémenter un système de sauvegarde et de restauration



17	A quelles personnes s'applique la loi sur la protection des données ? (Champ d'application)
	☐ Des personnes privées et des organes fédéraux.
	Aux données personnelles des personnes physiques ou morales.
	☐ Aux données personnelles traitées par la croix rouge.
	☐ A toutes les personnes touchant à l'informatique.
18	. Quelle est la peine maximale que peut recevoir une personne qui enfreint la loi de protection des données ? (hackeur professionnel)
	□ 2 ans.
	□ 5 ans.
	☐ 10 ans.
	☐ Un avertissement.